

# DISTRICT COTE D'OPALE

## CHALLENGE FAIR PLAY

### COTE D'OPALE

**SAISON 2019-2020**

*2ème phase*



## **CATEGORIES JEUNES :**

**U19 D1 et D2**

**U17 D1 et D2**

**U16 D1 et D2**

**U15 D1 et D2**

Président du District : Georges FLOURET

Président de la Commission Fair Play : Eric PICOT

Membres de la Commission Fair Play : Chantal DAME'TTE – Dominique HARY – Franck PORET – Jacques VARLET – Joël WIMEZ – Albert ZAPF

# CHALLENGE DU FAIR PLAY CÔTE D'OPALE

## Article 1 :

Le District Côte d'Opale organise un challenge du FAIR PLAY dénommé « **Challenge du Fair Play Jeunes Côte d'Opale** ».

Ce Challenge est établi pour les compétitions de la saison 2019-2020.

*Cependant au cours d'un match de Coupe organisé par le District Côte d'Opale, une équipe sanctionnée par les points 7.8.10.11.12.13.14.15 de l'article 7 est définitivement exclue du Challenge.*

## Article 2 :

Une dotation en matériel récompensera les clubs suivant le classement en fin de saison.

Les équipes sont réparties par niveau comme suit :

U19 D1 : 2 gagnants            U17 D1 : 2 gagnants

U19 D2 : 3 gagnants            U17 D2 : 2 gagnants

U16 D1 : 1 gagnant            U15 D1 : 2 gagnants

U16 D2 : 2 gagnants            U15 D2 : 3 gagnants

TOTAL :                    17 gagnants

## Article 3 :

Les vainqueurs par groupe de niveau seront les équipes ayant le moins ou pas de pénalité suivant le barème figurant à l'article 7.

Les classements seront établis par la Commission du Challenge Fair Play Côte d'Opale.

## Article 4 :

Si encore égalité, la Commission tiendra compte :

- 1) Priorité aux équipes « A »
- 2) Classement général des équipes

## Article 5 :

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront examinés sans recours d'appel par le Jury composé de Messieurs :

M. Flouret Président du District Côte d'Opale

M. Hary Secrétaire Général

Les Membres de la Commission après aval du Comité Directeur.

## Article 6 : Dotations

Classement fin des matchs de Championnat = 17 gagnants

## Article 7 : Barème des pénalités 1<sup>ère</sup> phase

1 - Avertissement à 1 joueur	2 points
2 - Participation d'un licencié suspendu	10 points
3 - Exclusion « directe » d'un joueur	10 points
4 - Pour tout match de suspension supplémentaire attribué par les Commissions Disciplinaires et matchs perdus par pénalité	10 points
5 - Match arrêté pour insuffisance de joueurs sauf circonstances exceptionnelles	30 points
6 - Rappel au devoir de sa charge ou Exclusion d'un licencié pendant la rencontre	15 points
- Pour tout match de suspension supplémentaire attribué par les Commissions Disciplinaires	15 points
- Au-dessus de 12 matchs de sanction ou 3 mois	Elimination
7 - Infractions commises par un joueur, dirigeant, entraîneur, éducateur après la rencontre	20 points
- Pour tout match de suspension supplémentaire attribué par la Commission de Discipline	20 points
- Au-dessus de trois mois ou 12 matchs	Elimination
8 - Mauvaise tenue flagrante d'une équipe (joueurs, dirigeants) avant, au cours ou après la rencontre. Le cumul de tous les contrevenants au dessus de 12 matchs ou 3 mois	Elimination
9 - Forfait	30 points
10 - Abandon du terrain par l'équipe	Elimination
11 - Envahissement de terrain provoquant l'arrêt définitif de la partie pour le club responsable	Elimination
12 - Bagarre générale provoquant l'arrêt de la partie pour le(s) club(s) responsable(s) des échauffourées	Elimination
13 - Coups à arbitre ou tentative de coups	Elimination
14 - Falsification de licence ou fraude avérée sur identité joueur ou dirigeant (fausse feuille de match), non licencié	Elimination

15 - Match arrangé

Elimination

- |  |                   |
|--|-------------------|
| 16 - 1) Non utilisation FMI  | 5 pts de pénalité |
| 2) FMI transférée hors délai   | 2 pts de pénalité |
| 3) Non participation du club convoqué aux réunions<br>fixées par le District | 2 pts de pénalité |
| 4) Non participation aux Assemblées Générales                                | 2 pts de pénalité |
| 5) Absence non justifiée à un tournoi homologué<br>par le District           | 2 pts de pénalité |

**Article 8 :**

Le vainqueur d'un niveau qui totaliserait plus de 100 points ne sera pas récompensé.

**Article 9 :**

Lors de la remise de la dotation tout club absent perdra sa récompense et sera exclu du Challenge de la saison en cours. Celle-ci sera attribuée au suivant.

**Article 10 :**

La remise de dotation se fera au cours de réunions désignées conjointement par le District Côte d'Opale et le partenaire retenu.

**Article 11 :**

Il sera appliqué la règle du quotient au prorata du nombre de matchs effectivement joués.

**Article 12 :**

La Commission tiendra compte des sanctions disciplinaires de la 1<sup>ère</sup> phase en cas d'égalité.

**Article 13 :**

Toute équipe qui s'engage en cours de saison ou qui change de catégorie, ne pourra participer au Challenge Fair Play

Marquise, le 05/03/2020

